

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1812

présenté par

M. Ferrand, M. Savary, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Tourret, M. Travert,
Mme Untermaier et Mme Valter

ARTICLE 9

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« une catégorie du permis de conduire obtenue »

les mots :

« un permis de conduire d'une autre catégorie obtenu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.